



Zones inondables (crue exceptionnelle type juillet 1792)

- Aléa faible :** hauteur de submersion $h < 1$ m et vitesse faible (zone de stockage)
- Aléa fort :** $h \geq 1$ m avec vitesse faible ou moyenne ou $h < 1$ m avec vitesse moyenne ou forte (zone d'écoulement)
- Aléa très fort :** $h \geq 1$ m et vitesse forte (zone de grand écoulement) ou amont et aval des ouvrages d'art ou zones de remous ou zones de dangers particuliers
- 3.50m** Hauteur de submersion
- 43.12** Altitude des PHEC (plus hautes eaux connues)
- 1792** date du repère de crue
39.65 altitude NGF du repère de crue
- Zone de précaution (isolée en cas de crue)**
- Zone de précaution (secteur confluence Vienne-Creuse)**



Préfecture d'Indre et Loire

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

Val de Vienne

Dossier de concertation sur l'aléa

Carte des aléas (extrait)

Pouzay